

COMITE SYNDICAL DU JEUDI 10 JUN 2021

Le jeudi 10 juin deux mille vingt et un à 9H30, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance régulièrement convoqué, s'est réuni à Mallemort sous la présidence de **Monsieur Yves WIGT en formation générale. Le Président en tant que représentant d'une intercommunalité dispose d'une voix.**

FORMATION GENERALE		
Nombre de membres		
Inscrits	Présents et représentés	Votants
102	37+17	54
Quorum		52
Total des voix (P53 +R33)		86
Majorité absolue		44

ETAIENT PRESENTS :

26 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

M.	Guy ALBRAND , délégué de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance
Mme.	Marie-Laurence ANZALONE , déléguée de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
MM.	Félix BOREL , délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	Yvan BOURELLY , délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
	Roland CARLIER , délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	Christian CHIAPPELLA , délégué de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure
Mme	Elisabeth CLAUZIER , déléguée de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance
MM.	Louis-Pierre FABRE , délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
	David FOURNIER , délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
Mme.	Sylvie GREGOIRE , déléguée de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
MM.	Patrick HEYRIES , délégué de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance
	Philippe IZOARD , délégué de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance
	Gérard JUSTINESY , délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	Olivier LEDEY , délégué de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération
	Gilles MEGIS , délégué de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération
	Juan MORENO , délégué de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch
	Jacques NATTA , délégué de la Communauté territoriale Sud Luberon
Mme.	Isabelle PORTEFAIX , déléguée de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
MM.	François PREVOST , délégué de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure
	Jean-Louis ROBERT , délégué de la Communauté territoriale Sud Luberon
	André ROUSSET , délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	Alain ROUX , délégué de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération
Mme.	Mireille SUEUR , déléguée de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
MM.	Nicolas TRABUC , délégué de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération
	Pierre-Yves VADOT , délégué de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance
	Yves WIGT , délégué de la Métropole Aix Marseille Provence

4 représentants de la Région et des départements disposant de 5 voix chacun :

Mmes.	Nathalie CZIMER-SYLVESTRE , déléguée du Conseil Régional Sud PACA
	Hélène GENTE-CEAGLIO , déléguée du Conseil Départemental des Bouches du Rhône
M.	Serge SARDELLA , délégué du Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence
Mme.	Noëlle TRINQUIER , déléguée du Conseil Départemental de Vaucluse

7 représentants du collège communal disposant d'une voix chacun :

- MM.** **Jean-Marc LUNEL**, délégué de Puget, représentant le sous collège des communes de moins de 1 500 habitants
Bruno MALGAT, délégué de Mison, représentant le sous collège des communes de moins de 1 500 habitants
- Mme.** **Marie-Christine LAZARO**, déléguée de Tallard, représentant le sous collège des communes de 1 500 à 15 000 habitants
- M.** **Philippe BATOUX**, délégué de Mérindol, représentant le sous collège des communes de 1 500 à 15 000 habitants
- Mme.** **Cécile SORRIBAS**, déléguée de Peyrolles en Provence, représentant le sous collège des communes de 1 500 à 15 000 habitants
- MM.** **Vincent DAVAL**, délégué de Mallemort, représentant le sous collège des communes de 1 500 à 15 000 habitants
Bernard ALLAMELLE, délégué de Pertuis, représentant le sous collège des communes de plus de 15 000 habitants

ETAIENT REPRESENTES :11 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

- Mme.** **Sylvie BELMONTE**, déléguée de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération par Olivier LEDEY
- MM.** **Jean-Marc BRABANT**, délégué de la Communauté territoriale Sud Luberon par Jacques NATTA
Jean-Louis BROCHIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance par Gérard JUSTINESY
Claude CHEILAN, délégué de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération par Gilles MEGIS
- Mmes.** **Martine CESARI**, déléguée de la Métropole Aix Marseille Provence par David FOURNIER
Natacha ESMIEU, déléguée de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance par Elisabeth CLAUZIER
- MM.** **Jacques FORTOUL**, délégué de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon par Patrick HEYRIES
Roger PELLENC, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence par Yves WIGT
Jean-Pierre SERRUS, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence par Pierre-Yves VADOT
Robert TCHOBDRENOVITCH, délégué de la Communauté territoriale Sud Luberon par Jean-Louis
- Mme.** **ROBERT**
Nathalie VANNI, déléguée de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération par Juan MORENO

4 représentants de la Région et des départements disposant de 5 voix chacun :

- MM.** **Robert GAY**, délégué du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence Vaucluse par Serge SARDELLA
Stéphane SAUVAGEON, délégué du Conseil Régional Sud PACA par Nathalie CZIMER-SYLVESTRE
- Mme.** **Patricia SAEZ**, déléguée du Conseil Départemental des Bouches du Rhône par Hélène GENTE-CEAGLIO
- M.** **Didier REAULT**, délégué du Conseil Départemental des Bouches du Rhône PAR Noëlle TRINQUIER

2 représentants du collège communal disposant d'une voix chacun :

- MM.** **Rémi ODDOU**, délégué de Lettret, représentant le sous collège des communes de moins de 1 500 habitants par Bruno MALGAT
Jean-Pierre SEISSON, délégué de Chateaurenard, représentant le sous collège des communes de plus de 15 000 habitants par Philippe BATOUX

ASSISTAIENT EGALEMENT A CETTE REUNION :

Mme	Véronique BOUTEILLE, SMAVD
M.	Gilles BRIERE, Conseil Départemental de Vaucluse
Mme.	Frédéric COUTAZ, SMAVD
MM.	Odilon DESMOULINS, SMAVD
	Christian DODDOLI, SMAVD
	Roland GIRAUD, Commune de Villeneuve
	Julien GOBERT, SMAVD
	Bertrand JACOPIN, SMAVD
Mmes.	Margaux KNISPEL, Métropole Aix Marseille Provence
	Béatrice MAYEN, Région sud
MM.	Etienne MASSE, SMAVD
	Patrick MATHIEU, Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence
	Olivier NALBONE, Région sud
	Jean-Christophe SIMON, Commune du Poët

Délibération n°2021-29Bis
Annule et remplace la délibération N°2021-29
Formation Générale

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 10 JUN 2021

Complément à la proposition de grille de redevance domaniale

Le SMAVD est concessionnaire de la gestion du Domaine Public Fluvial (DPF) de la Basse Durance et gestionnaire du domaine privé de l'Etat (DPE) sur les départements des Bouches du Rhône et de Vaucluse. Il a notamment pour mission d'assurer une surveillance du domaine, de protéger son patrimoine naturel, de permettre le développement d'activités économiques, de tourisme, de loisirs et agricoles.

La nécessité de valoriser le domaine public et privé en générant des ressources financières s'est imposée depuis plusieurs années car ces domaines valorisables ont des besoins propres de surveillance, d'entretien, de protection et de financement.

Par délibération du 30 mars 2021, le Comité Syndical a approuvé une proposition de grille tarifaire couvrant l'ensemble des natures d'occupation.

Le niveau des tarifs approuvés a été guidé par la volonté qu'ils puissent être soutenables pour les occupants tout en respectant les critères imposés par le code général de la propriété des personnes publiques. L'ensemble des occupants à caractère économique a été informés. Cette revalorisation permet d'optimiser leurs occupations et ainsi limiter l'impact de leurs activités sur le milieu durancien.

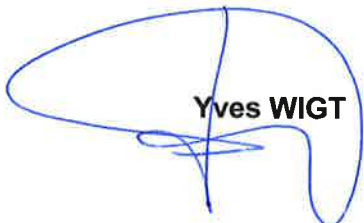
Dans un même temps, le SMAVD a proposé le dépôt d'une marque « Alluvions Durance Vivante »

Cette marque va permettre dans une logique « gagnant gagnant » de valoriser la qualité des alluvions duranciennes (par la possibilité de mentionner le recours à cette marque ou équivalent dans les procédures de commande publique locale) par le versement d'une contribution par les carriers volontaires pour intégrer cette démarche.

Les carriers qui participent à la marque « Alluvions Durance Vivante » ou au protocole terrasses pourront prétendre à une minoration de leur redevance d'occupation.

Le Comité syndical*Après en avoir délibéré,**A l'unanimité,*

- Approuve la proposition de complément N°1 à la grille tarifaire adoptée le 30 mars 2021 par le Comité Syndical et applicable aux occupations du Domaine Public Fluvial de Basse Durance concédé au SMAVD, aux parcelles du Domaine Privé de l'Etat attenantes aux parcelles du Domaine Public Fluvial sur les départements de Vaucluse et des Bouches du Rhône sous gestion du SMAVD,
- Autorise le Président à mettre en œuvre cette tarification selon les modalités prévues par le Décret de concession et les conventions de gestion des parcelles du Domaine Privé de l'Etat,
- Autorise le Président à signer toute pièce à intervenir dans ce cadre.

CERTIFIE EXECUTOIRE, LE 17 SEP. 2021**Le Président**

Yves WIGT

**Le Président**

Yves WIGT



Tarifs domaniaux 2021
Complément N° 1

Sommaire

Fiche 7 : Terrain et plan d'eau à vocation économique	4
Fiche 8 : Parking et accès	6
Fiche 9 : Bâtiment d'activité.....	7

Fiche 7 : Terrain et plan d'eau à vocation économique

Cette fiche porte sur la tarification des aires de stockage d'entreprise et des terrains de loisirs à vocation économique.

La redevance pour l'occupation du domaine pour des terrains et des plans d'eau à vocation économique est la suivante :

$$R = Vlr \times Cdc \times Cda \times Cenv \times Cnuis \times Sp$$

Vlr : Valeur locative de référence exprimée en €/m²/an

Type	Valeur locative en €/m ² /an
Appartenance au territoire de la Communauté Territoriale Sud Luberon	1,29
Appartenance aux territoires de la Communauté d'Agglomération de Luberon Mont de Vaucluse et de Terre de Provence	2,58
Appartenance à la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon et à la Métropole Aix Marseille Provence	3,85

Cdc : Coefficient de distance entre l'occupation et la mairie de la ville la plus peuplée dans le bassin de vie, définies comme telles :

- Communauté Territoriale Sud Luberon : La Tour d'Aigues
- Communauté d'agglomération de Luberon Mont de Vaucluse : Cavaillon
- Communauté d'agglomération Terre de Provence : Châteaurenard
- Communauté d'agglomération du Grand Avignon : Avignon
- Métropole Aix Marseille Provence : Aix-en-Provence

Distance en km	
0 à 20 km	1,5 à 1
20 à 40 km	1 à 0,5
Au-delà	0,5

Le coefficient est appliqué en opérant une graduation proportionnelle. A titre d'exemple, une occupation située sur le territoire de Terre de Provence (Vlr 2,58) et située à 10 kms de Châteaurenard se verra appliquer un Cdc de 1,25.

Le Cdc minimal ne pourra être inférieur à 0,5

Cda : Coefficient de distance entre l'occupation et l'autoroute :

Distance en km	
0 à 10 km	1,5 à 1
10 à 20 km	1 à 0,5
Au-delà	0,5

Le coefficient est appliqué en opérant une graduation proportionnelle. A titre d'exemple, une occupation située sur le territoire de Terre de Provence (Vlr 2,58) et située à 15 kms de l'autoroute se verra appliquer un Cda de 0,75.

Le Cda minimal ne pourra être inférieur à 0,5

Cenv : Coefficient de qualité environnementale et paysagère du site autour de l'occupation

De 0,5 pour un site très dégradé à 1,5 pour un site de très haute qualité

Cnuis : Coefficient de sensibilité du site

De 0,5 pour un site très sensible aux nuisances (bruits, poussières, etc) à 1,5 pour un site très peu sensible

Sp : Superficie exprimée en m2

Révision à périodicité annuelle par l'indice de référence des loyers du 4^{ème} trimestre de l'année N-1

Rappel indice 4^{ème} trimestre 2020 : 130,52

COMPLEMENT

Pour les occupants qui participent à la marque « Alluvions Durance Vivante » ou au protocole interdépartemental des terrasses, la redevance pour l'occupation du domaine pour des terrains et des plans d'eau à vocation économique est alors la suivante :

$$R = Vlr \times Cdc \times Cda \times Cenv \times Cnuis \times Sp \times 20\%$$

Fiche 8 : Parking et accès

Cette fiche porte sur la tarification des parkings privatifs et des voies d'accès privatives aux domaines.

La redevance pour l'occupation du domaine pour des parking et des accès est la suivante :

$$R = Vlr \times Cspé \times Sp$$

Vlr : Valeur locative de référence exprimée en €/m²/an

Type	Valeur locative en €/m ² /an
Appartenance au territoire de la Communauté Territoriale Sud Luberon	1,29
Appartenance aux territoires de la communauté d'Agglomération de Luberon Mont de Vaucluse et de Terre de Provence	2,58
Appartenance à la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon et à la Métropole Aix Marseille Provence	3,85

Cspé : Coefficient spécifique de revêtement

Chemin d'exploitation naturel sans matériaux d'apport	0,5
Accès avec revêtement permanent de type minéralisé	1

Sp : Superficie exprimée en m²

Révision à périodicité annuelle par l'indice de référence des loyers du 4^{ème} trimestre de l'année N-1

Rappel indice 4^{ème} trimestre 2020 : 130,52

COMPLEMENT

Pour les occupants qui participent à la marque « Alluvions Durance Vivante » ou au protocole interdépartemental des terrasses, la redevance pour l'occupation du domaine pour des terrains et des plans d'eau à vocation économique est alors la suivante :

$$R = Vlr \times Cspé \times Sp \times 20\%$$

Fiche 9 : Bâtiment d'activité

Cette fiche porte sur la tarification de tout type de bâtiments (entrepôt, bureaux...).

La redevance pour l'occupation du domaine pour des bâtiment d'activité est la suivante :

$$R = Vlr \times Cdc \times Cda \times Cenv \times Cnuis \times Ctyp \times Sp$$

Vlr : Valeur locative de référence exprimée en €/m²/an

Type	Valeur locative en €/m ² /an
Appartenance au territoire de la Communauté Territoriale Sud Luberon	12,9
Appartenance aux territoires de la Communauté d'Agglomération de Luberon Mont de Vaucluse et de Terre de Provence	25,8
Appartenance à la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon et à la Métropole Aix Marseille Provence	38,5

Cdc : Coefficient de distance entre l'occupation et la mairie de la ville la plus peuplée dans le bassin de vie, définies comme telles :

- Communauté Territoriale Sud Luberon : La Tour d'Aigues
- Communauté d'agglomération de Luberon Mont de Vaucluse : Cavailon
- Communauté d'agglomération Terre de Provence : Châteaurenard
- Communauté d'agglomération du Grand Avignon : Avignon
- Métropole Aix Marseille Provence : Aix-en-Provence

Distance en km	
0 à 20 km	1,5 à 1
20 à 40 km	1 à 0,5
Au-delà	0,5

Le coefficient est appliqué en opérant une graduation proportionnelle. A titre d'exemple, une occupation située sur le territoire de Terre de Provence (Vlr 25,8) et située à 10 kms de Châteaurenard se verra appliquer un cdc de 1,25.

Le Cdc minimal ne pourra être inférieur à 0,5

Cda : Coefficient de distance entre l'occupation et l'autoroute :

Distance en km	
0 à 10 km	1,5 à 1
10 à 20 km	1 à 0,5
Au-delà	0,5

Le coefficient est appliqué en opérant une graduation proportionnelle. A l'occupation située sur le territoire de Terre de Provence (Vlr 25,8) et située à 15 kms de l'autoroute se verra appliquer un Cda de 0,75.

Le Cda minimal ne pourra être inférieur à 0,5

Cenv : Coefficient de qualité environnementale et paysagère du site autour de l'occupation

De 0,5 pour un site très dégradé à 1,5 pour un site de très haute qualité

Cnuis : Coefficient de sensibilité du site

De 0,5 pour un site très sensible aux nuisances (bruits, poussières, etc.) à 1,5 pour un site très peu sensible

Ctype : Coefficient relatif au type de bâtiment

Hangar, entrepôt, tout bâtiment technique	1
Locaux mixtes (bureaux/hangar-bureaux/entrepôt)	1,25

Sp : Superficie du bâtiment exprimée en m2

La superficie du bâtiment est égale à la somme des surfaces de chaque niveau, ces surfaces étant pondérées par un coefficient selon le niveau :

Sous-sol et étages	0,2 par m2
Rez-de-chaussée	1 par m2

Révision à périodicité annuelle par l'indice de référence des loyers du 4^{ème} trimestre de l'année N-1

Rappel indice 4^{ème} trimestre 2020 : 130,52

COMPLEMENT

Pour les occupants qui participent à la marque « Alluvions Durance Vivante » ou au protocole interdépartemental des terrasses, la redevance pour l'occupation du domaine pour des terrains et des plans d'eau à vocation économique est alors la suivante :

$$R = Vlr \times Cdc \times Cda \times Cenv \times Cnuis \times Ctyp \times Sp \times 20\%$$